76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
agriculture@snepfsu.net

Bulletin d'information

n°1 du 1/02/2017

Secteur AGRICULTURE

ÉDITO

Nous sommes dans un temps déstabilisant, pré électoral où la fonction publique est dans le viseur de toutes parts : suppression des emplois, allongement du temps de travail et de la carrière, mise en cause du statut, des missions…

L'enseignement est particulièrement ciblé. Le rapport sénatorial de G. Longuet éclaire fort opportunément ce que pourrait être le programme du candidat Fillon et montre comment ce dernier envisage de « faire travailler plus tout en gagnant moins ». Je vous renvoie à la lecture de ce rapport qui en dit long sur la représentation de notre métier d'une partie de la classe politique.

Le SNEP-FSU continue à se battre pour la pleine reconnaissance de l'EPS comme discipline fondamentale dans l'éducation de tous les jeunes. Sa place dans les différents diplômes et examens en est un marqueur indispensable.

En tant qu'enseignant d'EPS, nous pouvons œuvrer au quotidien en proposant des contenus exigeants, ancrés dans la réalité des APSA, porteurs de sens et de progrès pour tous. L'EPS et le sport scolaire doivent être forts et reconnus. Un premier pas serait que notre discipline retrouve sa place au DNB. C'est pour cela que nous vous invitons à vous investir dans la campagne « EPS, je veux que ma note compte ». L'action doit être forte et collective. Saisissez-vous des éléments proposés dans ce bulletin pour participer à cette campagne d'opinion .

Continuons et amplifions le travail de conviction et de rassemblement. Ne pas se résigner, car « rien n'est perdu tant que les âmes résistent » énonçait Antonio Gramsci* (dans ses cahiers de prison).

Joseph Boulc'h
Pour le collectif SNEP/FSU - Secteur Agriculture

Antonio Gramsci* est un écrivain et théoricien politique italien d'une lointaine origine albanaise. Membre fondateur du Parti communiste italien, dont il fut un temps à la tête, il a été emprisonné par le régime mussolinien de 1927 à sa mort.

SOMMAIRE

p.1 : Édito
p.2 : EPS et DNB : participez au plan d'action !!!
p.3 : Parents, élèves, enseignants : tous ensemble !!!
p.4 : Calendrier corporatif 2016 / 2017
L'Enseignement Professionnel Public : future espèce en voie de disparition ?
Syndicalisation...

Annexes :

Fiche navette mutations
Fiche de syndicalisation
Pétition et flyer « Eps, je veux que ma note compte »

EPS et DNB : participez au plan d'action !!!

Le dossier collège occupe l'actualité depuis plusieurs mois.
Quelle analyse porte notre organisation syndicale sur ce dossier ? Les nouveaux programmes du collège ont bradé les exigences pour tous au profit de vagues objectifs qualifiés de « champs d'apprentissage ».

Les « compétences attendues », même s'il fallait les revoir et les harmoniser, ont été totalement effacées. C'est pourtant ce qui donnait aux programmes des repères nationaux communs et précis.
La révision des modalités d'attribution du DNB confirme cette analyse d'une mise en périphérie de certaines disciplines comme les arts plastiques, la musique, les langues et l'EPS qui ne seront plus évaluées pour elles-mêmes mais seulement pour ce qu'elles peuvent apporter aux collégiens dans la maîtrise des domaines du socle et des composantes du domaine de la maîtrise du langage.

C'est une EPS sans objectifs spécifiques en termes d'acquisitions dans les APSA qui se profile.

Le SNEP-FSU et l'ensemble des enseignants d'EPS ne peuvent l'accepter.

Les élèves doivent avoir une évaluation sur ce que l'EPS apporte en tant que discipline originale comme chaque discipline.
Notre proposition met toutes les disciplines à égalité pour l'obtention du DNB : toutes participent à l'examen et à l'acquisition du socle. Cette proposition est cohérente et valorise toutes les disciplines d'enseignement.

Précédemment (jusqu'à la session 2016)

Le contrôle continu représentait 200 points

On additionnait les notes obtenues en contrôle continu tout au long de l'année en classe de 3ème dans l'ensemble des disciplines, à l'exception de l'histoire-géographie, français, mathématiques, LV, LV2, SVT, physique-chimie, arts plastiques, musique, technologie, EPS.
Les points supérieurs à 10 dans une option (latin, grec, langue régionale ou découverte professionnelle) sont ajoutés en bonus.

Le contrôle final représentait 160 points

- Le français sur 40 points
- Les mathématiques sur 40 points
- L'histoire-géographie-enseignement moral et civique sur 40 points
- L'oral d'histoire des arts sur 40 points

L'élève était reçu s'il cumulait 180 points sur les 360 et s'il avait obtenu la validation du socle commun

Il obtenait la mention :

- Assez bien s'il cumulait plus de 216 points
- Bien s'il cumulait plus de 252 points
- Très bien s'il cumulait plus de 288 points

A partir de la rentrée 2016

Le contrôle continu représente 400 points

Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun pris en compte apporte un nombre de points à l'élève, selon le niveau de maîtrise arrêté lors du conseil de classe du 3ème trimestre de la classe de 3ème :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Un bonus est ajouté pour un enseignement de complément ou la langue des signes française (LSF) si les objectifs des programmes sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points).

Le contrôle final représente 300 points

- Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points
- Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700

Il obtient la mention :

- Assez bien s'il cumule plus de 420 points
- Bien s'il cumule plus de 490 points
- Très bien s'il cumule plus de 560 points

Comme pour les autres épreuves, 100 points seraient attribués aux nouvelles épreuves

Ce qui porterait le total de points du DNB à 800 points : 400 pour le socle et 400 pour l'examen, pour un équilibre parfait entre les 2 composantes du brevet.

Nous ne demandons pas une épreuve « terminale » ponctuelle

L'histoire a installé le Contrôle en Cours de Formation comme le compromis le mieux aux pratiques professionnelles et à celles de élèves. Nous demandons de garder l'évaluation de 3 épreuves en CCF, selon des modalités à redéfinir. Mais en attendant, nous pourrions tout simplement garder ce qui se fait actuellement dans les établissements

PROPOSITION de MODIFICATION

L'article 5 de l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (et des articles qui en dépendent) :

« Pour les candidats mentionnés à l'article 3, l'examen comporte **4 épreuves obligatoires** :

- Une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique.
- Une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vi et de la terre et technologie.
- **Une épreuve qui porte sur les programmes d'EPS, d'arts plastiques, de musique et de langues vivantes.**

La définition de ces épreuves relève du ministre chargé de l'éducation nationale »

Le DNB dans son ensemble ne nous convient pas

Il faudrait revoir le dispositif complet : il est inexplicable aux élèves et parents, il renforce la hiérarchie disciplinaire. Mais notre proposition est réaliste et immédiatement réalisable, elle demande simplement de rajouter une épreuve.

Parents, élèves, enseignants : tous ensembles !!!

Au SNEP, nous pensons que l'EPS mérite d'être évaluée lors d'une pratique physique (et pas seulement à travers un hypothétique oral en lien avec les EPI et/ou un item interdisciplinaire en lien avec le socle).

Alors, vous pouvez apporter votre contribution à l'action collective qui a été lancée par les collègues militants au SNEP FSU.
Le SNEP entre en campagne avec l'objectif de rassembler au-delà des professeurs d'EPS.
Nous vous invitons à proposer la signature de la pétition à tous les personnels de votre établissement ainsi qu'aux parents d'élèves et à votre entourage.

Vous pouvez nous la renvoyer ensuite par courrier, par mail ou par MMS).

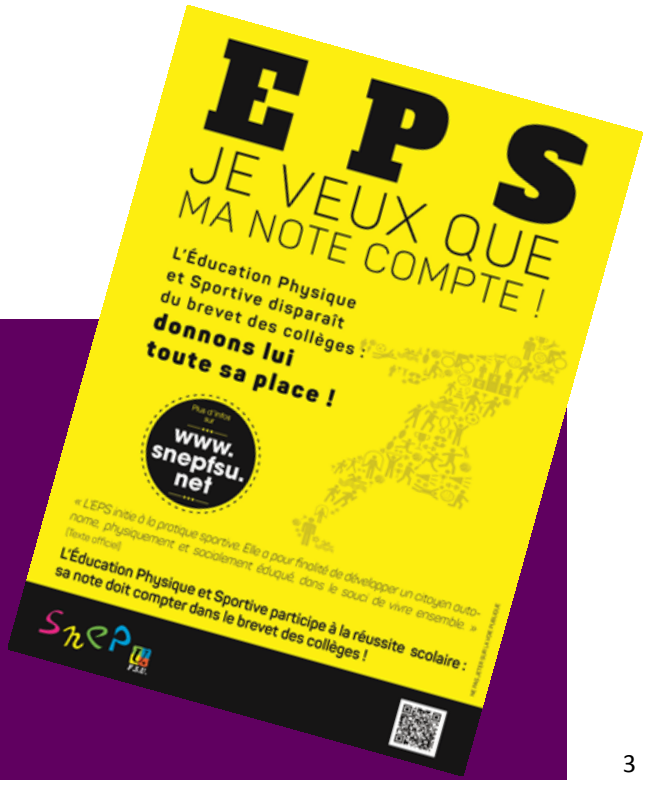

ATTENTION :

Pour distribuer un document destiné aux parents (via leur enfant) à l'intérieur de l'établissement, il est nécessaire d'informer le chef d'établissement, du contenu de celui-ci (en lui expliquant les raisons de cette initiative) et de l'intention des enseignants d'EPS de remettre ledit document sous enveloppe ou agrafé. En revanche, aucune autorisation n'est requise pour distribuer un document à l'extérieur (aux abords) des établissements scolaires.

Calendrier 2016/2017

DATES	ÉVÉNEMENTS
30 novembre 2016	**Circulaire mobilité des personnels de l'Enseignement Agricole.** **Envoyez vos doubles de dossier aux membres du secteur SNEP AGRI !!!!!**
12 décembre 2016	CAP avancements 29ème base.
9 janvier 2017	**Date limite de retour des dossiers de demande de mobilité (mutation, congés formation, congés mobilité).**
12 et 13 Janvier 2017	CDN au SNEP National.
Du 6 au 10 février 2017	1er tour de la **CAP mobilité (tous les agents PCEA et détachés).** Commission consultative mobilité pour les personnels détachés.
7 mars 2017	Commission **Congés Formation PCEA et détachés**. **Envoyez vos doubles de dossier aux membres du secteur SNEP AGRI !!!!**
13 au 15 mars 2017	2ème tour de la **CAP mobilité (tous les agents PCEA et détachés).**
13 au 17 mars 2017	Congrès National du SNEP (La Grande Motte).
9 et 10 Mai 2017	**CAP Promotion à la Hors Classe pour les PCEA.**
18 et 19 Mai 2017	CDN au SNEP National.
Juin 2017	**CAP accès Hors Classe pour les personnels détachés 29ème base.**
19 et 2O juin 2017	Réunion secteur agriculture au SNEP National.

Syndicalisation...

Bonne année 2017 !

Année de bonnes résolutions ! Syndique toi !

Une période d'élections s'annonce : les Présidentielles bien sûr ! Mais aussi le Congrès National du SNEP à la Grande Motte du 13 au 17 mars.

C'est un moment décisif, de choix et d'incertitudes pour la défense de nos valeurs !!!

Nous avons besoin d'un syndicat fort pour soutenir les différentes actions, DNB, PPCR, les obligations règlementaires de service, les mutations, avancement,…

Nous comptons sur toi, et la solidarité de tous, pour la promotion de l'EPS !...

L'enseignement professionnel public :

Future espèce en voie de disparition ?

Dans les propositions de la droite, pour les présidentielles, figure la disparition de l'Enseignement Professionnel Public (EPP) tel qu'il existe aujourd'hui ! En effet, F. Fillon propose de : *« mieux préparer les jeunes à un métier correspondant aux bassins d'emploi en donnant aux régions, plutôt qu'aux rectorats, la responsabilité de l'enseignement professionnel et la possibilité d'adaptations régionales aux diplômes. Mobiliser tout le pays en faveur de l'apprentissage à 15 ans et redéployer les fonds destinés aux emplois aidés vers les aides aux entreprises pour favoriser l'embauche d'apprentis et pour augmenter leurs rémunérations »…*

Les adaptations régionales, pour les diplômes nationaux, compteraient pour 20% du diplôme ! Tous les CFA seraient regroupés avec l'enseignement professionnel et bien sûr, tout passerait par l'apprentissage !

Aucun argumentaire sérieux et étayé ne peut justifier ce type de mesure, si ce n'est la volonté de « privatiser » la formation professionnelle. Le financement du développement de l'apprentissage se ferait par le transfert des fonds liés à la formation professionnelle (donc au détriment des salariés). De plus, toutes les statistiques prouvent que les résultats de l'EPP aux diplômes sont meilleurs. Rappelons tout de même que près d'un tiers des apprentis rompt son contrat avant terme.

De plus, que deviendraient les presque 4 000 coillègues, rien qu'en EPS, qui travaillent dans la voie professionnelle ? Seraient-ils territorialisés ? Détachés ? Privatisés comme à La Poste ou à France Télécom ?

Quid des élèves sortis du système scolaire classique vers l'apprentissage dès 15 ans pour des formations « maison » selon les régions et le bassin d'emploi ?

De nombreuses questions se posent sur ces propositions, à nous d'agir pour que cela ne se mette pas en place.